

Transports publics

Le domaine légal des **transports publics** comprend des exigences supplémentaires pour les entreprises de transport public. Celles-ci complètent, par exemple, les exigences en matière de protection de l'environnement ou de sécurité au travail. Le domaine légal des **transports publics**, en combinaison avec le domaine légal de la protection des travailleurs, permet de satisfaire aux exigences d'un système de gestion de la sécurité pour les entreprises ferroviaires conformément à la directive 2004/49/CE. Les exigences en matière de véhicules, de concession, d'heures de travail, etc. sont par exemple comprises dans ce domaine légal. Outre les ordonnances au niveau fédéral, la banque de données contient les prescriptions de l'OFT et les exigences supplémentaires des cantons spécifiques aux entreprises de transports publics.



Un extrait de notre base de données:

- Loi sur le transport de voyageurs (LTV, 745.1)
- Ordonnance sur le transport de voyageurs (OTV, 745.11)
- Ordonnance sur les aménagements visant à assurer l'accès des personnes handicapées aux transports publics (OTHand, 151.34)
- Ordonnance sur les horaires (OH, 745.13)
- Ordonnance sur les concessions, la planification et le financement de l'infrastructure ferroviaire (OCPF, 742.120)
- Loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF, 742.101)
- Loi sur le transport de marchandises (LTM, 742.41)
- Ordonnance sur le transport de marchandises (OTM, 742.411)
- Ordonnance sur les chemins de fer (OCF, 742.141.1)
- Ordonnance sur l'accès au réseau ferroviaire (OARF, 742.122)
- Ordonnance du DETEC sur l'admission à la conduite de véhicules moteurs des chemins de fer (OCVM, 742.141.21)
- Ordonnance sur la procédure d'approbation des plans des installations ferroviaires (OPAPIF, 742.142.1)
- Ordonnance sur la navigation intérieure (ONI, 747.201.1)
- Seilbahngesetz (SebG, 743.01)
- Loi fédérale sur la circulation routière (LCR, 741.01)
- Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV, 741.41)
- Loi sur les trolleybus (LTro, 744.21)
- Loi fédérale sur les organes de sécurité des entreprises de transports publics (LOST, 745.2)
- Ordonnance sur la vidéosurveillance dans les transports publics (OVid-TP, 742.147.2)
- Accord entre la Confédération suisse et la Communauté européenne sur le transport de marchandises et de voyageurs par rail et par route (0.740.72)